“Les mineurs isolés étrangers sont des Africains, pas expulsables car mineurs, qui ont coûté 1 milliard d’€ à la France en 2017”

17/11/2017 à 22h03

Les mineurs non-accompagnés (MNA) sont des étrangers de moins de 18 ans qui se trouvent en France sans adulte responsable. On parle aussi de « mineurs isolés étrangers », leur dénomination jusqu’en 2016. Selon un rapport d’information au Sénat datant de juin, leur nombre a explosé ces dernières années : de 4 000 en 2010, ils sont passés à 13 000 en 2016 et on « pourrait dépasser 25 000 » cette année.

Ce sont essentiellement des garçons (à 95 %), âgés de 15 à 18 ans (84 %) et originaires d’Afrique (70 %). Leur profil diffère sensiblement de celui des migrants adultes : beaucoup sont « mandatés » par leur famille, leur parcours « est bien souvent organisé par des filières », et ils cherchent plus « des opportunités économiques » que l’asile, affirme le rapport.

Les mineurs, non soumis aux règles de séjour des étrangers, ne sont pas expulsables. Ils relèvent de l’aide sociale à l’enfance (ASE), donc des départements, dans un parcours complexe. Lorsqu’un mineur arrive, il est évalué par le département qui a cinq jours en théorie pour mener des entretiens.

Les difficultés sont d’une part financières. Chaque jeune isolé coûte 50 000 € par an selon les départements, qui chiffrent à « **un milliard d’euros** » la facture totale pour

2017. L’État compense à hauteur de 250 € par jour pendant les cinq jours de l’évaluation. Mais dans certains départements la durée s’allonge : 60 jours en Seine-Saint-Denis, 30 à Paris…

(…) Ouest-France